



Faire venir mon chéri en france help

Par **Julie0501**, le **29/08/2012 à 20:47**

Bonjour,

J explique la situation espérant une aide ... Car je me sens un peu abattu J ai 23 ans j ai un cdi et je loue un appartement , je suis française. Il y a un an j ai rencontré mon actuel chéri . Il est équatorien , 21 ans et vit en Espagne. Il a son DNi (Apparemment c comme une carte d identité) qui lui donne droite de rester en Espagne Jusqu en 2015. Il a perdu son passeport d Équateur / Espagne. Actuellement je suis enceinte de lui (accidentellement mais heureuse) et je souhaiterai savoir comment faire pour obtenir une possibilité de faire venir vivre mon chéri avec moi et avec le futur bébé qui doit arrivé à la Noël. Depuis que je suis avec lui il vient peu . Car je ne veux pas être hors la loi. Mais la je suis à bout j ai besoin de lui dans ma Vie de tout les jours et le bébé aura besoin de son papa. Il ne parle pas le français il apprend peu à peu et a envie de travailler . Svp j ai besoin que ce qui s y connaisse un minimum m aide . Merciii

Par **amajuris**, le **29/08/2012 à 22:48**

bjr,

autre solution plus simple, rejoindre votre chéri en espagne, dans cette situation, plus de problème d'autorisation de séjour.

le mariage peut aussi faciliter le séjour de votre ami en france.

cdt

Par **Julie0501**, le **29/08/2012 à 23:20**

Merci pour votre réponse mais je ne souhaite en aucun cas vite en Espagne moi ici g un cdi un appartement ma vie et ma famille lui la bas n à pas beaucoup d attache. Le pacs aide ?

Par **Nicole29**, le **29/08/2012 à 23:47**

Bonjour,
Il fait une demande de visa depuis l'Espagne.

Par **Julie0501**, le **29/08/2012 à 23:49**

Il va refaire son passeport à Barcelone ce mois ci êtres que il revient imbue l emmene ou pour faire tamponner pour 3 mois pour commencer

Par **amajuris**, le **30/08/2012 à 09:55**

bjr,
comme un pacs se fait et défait très facilement à la différence du mariage, il ne permet pas à lui seul d'obtenir une autorisation de séjour.
Le Pacs, conclu avec un partenaire français ou titulaire d'un titre de séjour, est un élément d'appréciation des liens personnels en France pour l'obtention d'un titre de séjour. Il ne donne donc pas lieu de plein droit à la délivrance d'un titre de séjour pour le partenaire étranger.
cdt

Par **Julie0501**, le **30/08/2012 à 11:30**

Merci donc je ne sais que faire...

Par **Julie0501**, le **18/09/2012 à 17:23**

Ce site est nul en fait il y a aucun expert :/ génial ce site aide en rien